



TestamenT contestable

Par **Pierretta**, le **09/12/2020** à **16:29**

Bonjour,

Comment contester un testament .l auteur du testament a été éloigné par son fils de sa famille qui n'a plus eu de nouvelles et .il est mort 3 semaines après le testament .le fils a toujours eu de l argent grâce à son père et pas les autres frères et sœurs .il a retiré plus de 200 000 euros la semaine de la mort du père

merci

Par **youris**, le **09/12/2020** à **17:44**

bonjour,

pour contester un testament, il faut une procédure judiciaire, vous devez donc commencer par consulter un avocat.

par contre, le fils ne pouvait pas retirer de l'argent après le décès de son père puisqu'une procuration n'a plus d'effet après le décès de la personne ayant établi la procuration.

cette somme devrait être rapportée à la succession.

je vous conseille de prendre conseil auprès d'un notaire.

vous pouvez prévenir la banque du père décédé.

ainsi qu'un notaire si les héritiers en choisi un.

existe-t-il des biens immobiliers dans la succession.

salutations